

# La gestion de l'eau

Par M<sup>e</sup> Robert Daigneault

## Le concept :

Il s'agit de livre destiné à un lectorat averti mais non juriste. Les concepts juridiques seront donc vulgarisés et les références ne seront pas nécessairement données dans la forme officielle, mais indiquées comme sources à la fin de chaque chapitre.

## Chapitre introductif

### Titre provisoire : Les multiples facettes de l'eau : un habitat, une denrée, une matière première, une force, une route

Ce chapitre donnera le ton de l'ouvrage, puisqu'il y a un lien entre les diverses mesures législatives et réglementaires touchant l'eau et ses très nombreuses fonctions.

L'eau est un habitat pour quantité d'espèces vivantes, animales, végétales et microbiotiques. Elle l'est aussi pour l'humain, lorsqu'il pratique des activités comme la baignade.

L'eau est une denrée. Elle est un aliment essentiel et compose les breuvages que l'humain consomme. Elle entre aussi dans la composition des aliments.

L'eau est une matière première. Elle entre dans la fabrication de plusieurs produits. Elle est essentielle aussi à plusieurs procédés industriels, comme moyen de lavage, de dissolution, de refroidissement, de filtration notamment.

L'eau est une force. Elle est la source de la quasi-totalité de l'énergie électrique du Québec. Elle a longtemps alimenté les meules des moulins.

L'eau est une route. Voie de pénétration aux origines de la colonie, elle permet le transport des personnes et des biens, de manière utilitaire ou aux fins de loisirs.

## Chapitre 2

### La propriété et les usages de l'eau

L'eau est réputée « res communes », c'est-à-dire non susceptible d'appropriation. Il y a toutefois plusieurs théories sous-jacentes à ce principe, notamment en ce qui concerne la propriété des eaux souterraines. De plus, la propriété de l'eau se distingue de ses usages, comme celui du droit public de navigation ou le droit de puisage.

La propriété de l'eau soulève aussi la question de la propriété des cours d'eau et celle des forces hydrauliques.

Ce chapitre vise à clarifier ces nuances fondamentales.

## Chapitre 3

### Les acteurs de la gouvernance de l'eau

À cause de ses multiples fonctions, mais aussi de son omniprésence, l'eau est régie par un grand nombre d'intervenants.

Les gouvernements fédéral et provincial interviennent chacun selon leur champ de compétence. Les municipalités et les MRC se sont vu attribuer des pouvoirs réglementaires relatifs à l'eau et aux cours d'eau par le législateur québécois. Le projet de loi 92 de 2008 prévoyait la gestion de l'eau par bassins versants avec la contribution des agences de bassin. Le Saint-Laurent est assujéti à un traité international dont l'organe de coordination est la Commission mixte internationale.

Les rôles sont tantôt complémentaires, tantôt dédoublés, et incontestablement source de confusion.

## Chapitre 4

### La protection de l'eau : dans sa qualité, dans sa quantité

Adoptés principalement en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, une multitude de disposition réglementaire visent à protéger l'eau contre la pollution.

Il peut s'agir notamment de normes de rejet à l'effluent, de zones de protection autour d'un ouvrage de captage, du suivi de la qualité des eaux souterraines, des normes de distance par rapport aux cours d'eau.

D'autres dispositions législatives ou réglementaires permettent d'encadrer le prélèvement d'eau, que ce soit depuis une source naturelle, un cours d'eau ou une conduite d'aqueduc, afin d'assurer la pérennité de la ressource.

## Chapitre 5

### L'approvisionnement en eau : aqueducs, puits et eaux embouteillées

Ce chapitre se consacre principalement à l'eau potable, que ce soit celle des aqueducs municipaux, celle des puits résidentiels individuels ou celle mise en bouteille et distribuée.

## Chapitre 6

### Le traitement des eaux : réseau d'égouts, usines de traitement, résidences isolées, eaux industrielles, terrains contaminés

Ce chapitre se consacre aux eaux usées de toute nature, que ce soit les eaux usées municipales, celles des procédés industriels ou celles des établissements isolés dotés de systèmes autonomes. Le traitement des eaux souterraines contaminées est également couvert par ce chapitre.

## Chapitre 7

### Barrages, régime des eaux, forces hydrauliques et navigation

Ce chapitre aborde l'eau en tant que ressource exploitable, que ce soit comme route de navigation ou comme source d'énergie.

Y seront notamment abordés le contrôle des obstacles à la navigation et au libre écoulement de l'eau et tout ce qui encadre l'exploitation des forces hydrauliques.

## Chapitre 8

### L'eau en tant qu'habitat : les milieux humides, l'habitat du poisson

Ce chapitre se consacre au milieu naturel qu'est l'eau. Y seront abordées notamment la *Loi sur les pêches* fédérale en ce qui concerne l'habitat du poisson, les dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en ce qui concerne la protection des cours d'eau, des plans d'eau, des milieux humides et des plaines inondables et celles de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* concernant les habitats fauniques aquatiques.

## Chapitre 9

### Le droit civil de l'eau

Parmi les nombreuses fonctions de l'eau, certaines ont un sens pour l'humain depuis des temps immémoriaux. Il en a résulté un corps de règles civiles déterminant le droit à l'eau, qu'il s'agisse des eaux de surface ou souterraines.

Qu'il s'agisse du droit de puiser l'eau, d'en prendre possession, des servitudes d'écoulement, les règles qui encadrent la propriété et les usages de l'eau sont nombreuses et souvent très anciennes.

Ce chapitre abordera les dispositions du *Code civil* relatives à l'eau.

## Conclusion

### Récapitulation et éléments de prospective

Ce chapitre fera une synthèse des chapitres précédents en plus de passer en revue les tendances qui se dessinent en matière législative, notamment en ce qui a trait au droit international et à la place qu'occupera l'eau, particulièrement celle du Québec, dans les grands débats à venir sur les besoins d'une population mondiale de plus en plus assoiffée.